

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fluazuron / Fipronil Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360D: Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H360D Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-Méthyl-2-pyrrolidone
Fipronil (ISO)

Étiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 50 - < 70
Éthanol#	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 10 - < 20
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 10 - < 20
Fluazuron	86811-58-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 2,5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
 Date de la première version publiée: 15.03.2016

Fipronil (ISO)	120068-37-3 424-610-5 608-055-00-8	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central, Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 92 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,36 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 354 mg/kg	>= 1 - < 2,5
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	25013-16-5 246-563-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.
 #: Substance volontairement divulguée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut nuire au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Des complications neurologiques peuvent apparaître de façon retardée, en particulier un oedème cérébral.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Composés chlorés
Composés de fluor
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection : Éviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

tion de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

Mesures d'hygiène :

souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun :

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

- Oxydants forts
- Substances et mélanges autoréactifs
- Peroxydes organiques
- Matières solides inflammables
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques
- Substances et mélanges auto-échauffants
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Explosifs
- Gaz
- Substances et mélanges extrêmement toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VLE	15 ppm 101 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	10 ppm 67 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	10 ppm 67,5 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	15 ppm 101,2 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	VME	20 ppm 80 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	40 ppm 160 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	10 ppm 40 mg/m ³	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 80 mg/m ³	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	10 ppm	2004/37/EC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

			40 mg/m3	
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		STEL	20 ppm 80 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
Éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Fluazuron	86811-58-7	TWA	60 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	600 µg/ 100cm2	Interne
Fipronil (ISO)	120068-37-3	TWA	2 µg/m3 (OEB 4)	Interne
	Information supplémentaire: Peau			
		limite d'essuyage	20 µg/100 cm2	Interne
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME (poussières inhalables)	10 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	40 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	25013-16-5	VME (poussières inhalables)	10 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 3, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	25 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 3, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,8 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	3,6 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
 Date de la première version publiée: 15.03.2016

	teurs		systemiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,85 mg/kg p.c./jour
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	950 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	87 mg/kg p.c./jour
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	101,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	40,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	60,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	50 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	5 mg/kg p.c./jour
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,86 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg p.c./jour
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la	Long terme - effets	0,5 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

	teurs	peau	systemiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
	Eau douce - intermittent	5 mg/l
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,09 mg/kg poids sec (p.s.)
Éthanol	Sol	0,07 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids sec (p.s.)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg / kg
	Eau douce	1,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	11 mg/l
	Eau de mer	0,11 mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Station de traitement des eaux usées	200 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,44 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,32 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	56 Aliments mg / kg
	Eau douce	0,199 µg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,02 µg/l
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,33 Aliments mg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

		/ kg
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	Eau douce	0,0124 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,0156 mg/l
	Eau de mer	0,00124 mg/l
	Eau de mer - intermittent	0,00156 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,78 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,178 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,348 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

Filtre de type : ser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387
: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: de solvant
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Inflammabilité (liquides)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2.410 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.764 mg/kg

Éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Fluazuron:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Fipronil (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 92 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 354 mg/kg

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 2.100 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

Éthanol:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Résultat : Irritation de la peau

Fluazuron:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Éthanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Fluazuron:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation légère des yeux

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Éthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Fluazuron:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : négatif

Fipronil (ISO):

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Humain
Résultat : négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Résultat : négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: équivoque

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

Fluazuron:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Réparation de l'ADN
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique
Espèce: Hamster
Résultat: équivoque
- Fipronil (ISO):**
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif
- 2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**
- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Résultat: négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Fluazuron:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Fipronil (ISO):

Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 78 semaines
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.32.
Résultat : négatif

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.
Résultat : positif
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action ne sont pas pertinents pour l'être humain.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 22 Mois
Résultat : négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : positif

Espèce : Hamster, mâle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 24 semaines
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: positif

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: positif

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

Fluazuron:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Fipronil (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire précoce
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Fipronil (ISO):

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Système nerveux central, Reins
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Rat
NOAEL : 250 mg/kg
LOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat
NOAEL : $\geq 0,094$ mg/l
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 413

Espèce : Rat
NOAEL : ≥ 2.000 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 90 jours

Éthanol:

Espèce : Rat
NOAEL : 1.280 mg/kg
LOAEL : 3.156 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 169 mg/kg
LOAEL : 433 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat
NOAEL : 0,5 mg/l
LOAEL : 1 mg/l
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 96 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 413

Espèce : Lapin
NOAEL : 826 mg/kg
LOAEL : 1.653 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 20 jours

Fluazuron:

Espèce : Rat
LOAEL : 240 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.
Organes cibles : Foie, Thyroïde, Glande pituitaire

Espèce : Rat
NOAEL : 10 mg/kg
LOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 3 Sem.

Espèce : Chien
NOAEL : 7,5 mg/kg
LOAEL : 110 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 52 Sem.
Organes cibles : Foie

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin
NOAEL : 5 mg/kg
LOAEL : 10 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 21 jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Méthode : OCDE ligne directrice 410
Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 0,059 mg/kg
LOAEL : 0,019 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 89 Sem.
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat
NOAEL : 25 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 22 mois

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Rat
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 8 mois

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Contact avec la peau : Symptômes: Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : EC10 : > 1.995 mg/l
Durée d'exposition: 30 min

Éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 6.500 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,6 mg/l
Durée d'exposition: 9 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 600,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 92,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 600 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: ISO 8192
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Fluazuron:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 9,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia sp. (Daphnie sp.)): 0,0006 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 27,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

Fipronil (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 85,2 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,14 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 68 µg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

		NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 40 µg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1.000
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 2,9 µg/l Durée d'exposition: 35 jr Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0077 µg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10.000
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,57 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,48 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,24 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,053 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Oryzias latipes (médaka) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,316 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1
- tert-Butyl-4-méthoxyphénol:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,56 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 85 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Éthanol:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 84 %
Durée d'exposition: 20 jr

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 73 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301C

Fipronil (ISO):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 47 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 4,5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1

Éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35

N-Méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,46
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Fluazuron:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,1

Fipronil (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 321

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1.800

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,1

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Bioaccumulation : Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Facteur de bioconcentration (FBC): 16 - 21

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,82
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1170
ADR : UN 1170
RID : UN 1170
IMDG : UN 1170
IATA : UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ÉTHANOL EN SOLUTION
ADR : ÉTHANOL EN SOLUTION
RID : ÉTHANOL EN SOLUTION
IMDG : ETHANOL SOLUTION
(Fluazuron, Fipronil (ISO))
IATA : Ethanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID
Groupe d'emballage : III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: Annexe 2.3 Solvants
N-Méthyl-2-pyrrolidone: Annexe 1.10 Substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : N-Méthyl-2-pyrrolidone

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H360D : Peut nuire au fœtus.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 04.04.2023
5.1	30.09.2023	564214-00017	Date de la première version publiée: 15.03.2016

2004/37/EC / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Fluazuron / Fipronil Formulation

Version 5.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 564214-00017 Date de dernière parution: 04.04.2023
Date de la première version publiée: 15.03.2016

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Repr. 1B	H360D
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR